

Cigéo : le 18^e rapport de la CNE exaspère les opposants

Le 18^e rapport de la Commission nationale d'évaluation, en lien avec Cigéo à Bure, valide les options actuelles du projet porté par l'Andra sans parvenir à convaincre les opposants qui ont décidé de déchirer publiquement ce rapport en signe de protestation. Explications.

Onze rapports publiés entre 1991 et 2005 dans une première version de la commission (CNE1), et dix-huit depuis 2007 dans sa deuxième version (CNE2). La Commission nationale d'évaluation des études et recherches sur la gestion des matières et déchets radioactifs a présenté, ce lundi soir à Joinville, devant le CLIS, son 18^e rapport officiellement publié en juin 2024.

Une présentation décalée de quelques mois en raison des élections législatives de l'été ayant mené à la nomination des nouveaux membres députés et sénateurs de l'Office parlementaire d'évalua-

tion des choix scientifiques et techniques (OPECST) et l'obligation qui est faite à la CNE de présenter son rapport à l'office avant de le faire devant le Comité local d'information et de suivi (CLIS) du laboratoire de Bure.

Des recommandations de la CNE

Ce rapport, présenté par Vincent Lagneau, président de la CNE 2 depuis mars 2023, examine les conditions à remplir pour arriver à la fermeture complète du cycle du combustible nucléaire, et met notamment en exergue la prolongation de la durée de vie du parc électro-nucléaire d'EDF, la relance de la filière par l'État et son implication sur les usines du cycle, et in fine le traitement des déchets nucléaires au cœur du projet Cigéo porté par l'Andra. La CNE devra d'ailleurs remettre un avis fin 2025 sur la demande d'autorisation de création de Cigéo, déposée en janvier 2023.

La Commission a donc

d'ores et déjà fait plusieurs recommandations techniques et administratives avant de rendre son avis : décret d'autorisation de création fixant l'inventaire des déchets à stocker dans Cigéo à l'inventaire de référence, utilité de mentionner l'inventaire radiologique associé, dissociation des études d'adaptabilité de l'instruc-



La CNE rendra son avis sur la demande autorisation de création du projet Cigéo fin 2025. Photo F.-X.G.

tion de la DAC et autres remarques sur toute la phase industrielle pilote (Phipil).

L'opposition déchire le rapport

Pas de quoi convaincre toutefois les opposants qui n'ont vu dans ce rapport « qu'une pâle copie du précédent : la CNE apporte son soutien à la poursuite de la filière élec-

tronucléaire et donne trop souvent son aval au projet Cigéo sans véritable évaluation, en reprenant à son compte les affirmations de l'Andra ».

S'ils notent avec satisfaction que la CNE insiste « sur l'importance du consentement et sur la nécessité d'obtenir une double autorisation pour Cigéo : une autorisation technologique et une autorisation sociologique », ils rejettent totalement l'idée que « la seconde leur semblait acquise aux yeux des membres de la CNE. Ont-ils la mémoire courte (l'amnésie, c'est pratique) pour ne pas prendre en compte l'importance de la contestation du projet depuis plus de 30 ans malgré la redoutable fabrique du consentement mise en œuvre sur le territoire... »

Porte-parole de cette opposition au projet Cigéo, Jean-Marc Fleury (Cedra) a d'ailleurs déchiré publiquement le rapport de la CNE en signe de protestation.

● **Lionel Madella**